
Conférence du désarmement

19 février 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 19 février 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la Conférence, transmettant un projet de décision tendant à ce que la Conférence instaure un groupe de travail officiel et un programme de travail connexe pour la durée de la session de 2016

J'ai l'honneur de vous transmettre un projet de décision tendant à ce que la Conférence du désarmement instaure un groupe de travail officiel et un programme de travail connexe pour la durée de la session de 2016.

Je présenterai ce projet à la prochaine séance plénière officielle de la Conférence mais, dans l'intervalle, je vous saurais gré de bien vouloir publier le présent projet de décision en tant que document officiel de la Conférence et le distribuer à tous les États membres de la Conférence, dans l'espoir que le Président entrant de la Conférence fasse progresser les consultations sur ce projet et qu'il soit en mesure de le soumettre dans un très proche avenir, pour suite à donner.

L'Ambassadeur
Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
à la Conférence du désarmement
(*Signé*) Matthew Rowland



Projet de proposition de programme de travail pour 2016

La Conférence du désarmement,

Convaincue que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, joue le rôle de premier plan dans les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement,

Considérant qu'il faut mener les négociations multilatérales de façon qu'elles aboutissent à des accords sur des questions concrètes afin de renforcer la situation et les structures internationales en matière de sécurité,

Tenant compte du document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, où il est considéré que le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde et que, par conséquent, tous les États ont le devoir de contribuer aux efforts déployés dans le domaine du désarmement, que si le désarmement relève de la responsabilité de tous les États, les États dotés d'armes nucléaires sont responsables au premier chef du désarmement nucléaire, et que l'adoption de mesures de désarmement devrait se faire de façon équilibrée et équitable, en prenant en considération tous les facteurs qui pourraient nuire à la stabilité stratégique mondiale, de sorte que le droit à la sécurité de chaque État soit garanti et qu'aucun État ou groupe d'États n'en retire d'avantages par rapport à d'autres à quelque stade que ce soit,

Rappelant, à cet égard, qu'à l'ordre du jour de la Conférence¹ sont inscrites un certain nombre de questions urgentes et importantes devant être négociées en vue d'atteindre les objectifs de désarmement,

Consciente que l'examen des points figurant à l'ordre du jour de la Conférence peut être envisagé en l'absence d'une décision quant au fond, comme le dispose le règlement intérieur de la Conférence et comme il est souligné dans le document CD/2033² adopté par consensus,

Déterminée à explorer toutes les questions figurant à son ordre du jour de façon équilibrée et équitable, sans préjudice d'un quelconque des articles de son règlement intérieur, en application et dans le plein respect des dispositions y énoncées, et compte tenu du mandat conféré à la Conférence du désarmement par l'Assemblée générale, à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, décide :

1. *De créer* un groupe de travail et d'instaurer un programme de travail connexe pour la durée de la session de 2016, avec pour mandat de rechercher, d'élaborer et de recommander des mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire, y compris les dispositions juridiques et autres arrangements qui contribuent à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et qui sont requis à cet égard; les dispositions juridiques pourraient être mises en place par divers procédés, notamment un instrument distinct ou un accord-cadre.
2. *Le Groupe de travail sera présidé* par M. Matthew Rowland, Ambassadeur et Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande à la Conférence du désarmement [et coprésidé par...]

¹ CD/2052, adopté à la 1371^e séance plénière, le 26 janvier 2016.

² Rapport final sur les travaux du Groupe de travail informel rétabli conformément à l'article 23 du règlement intérieur de la Conférence du désarmement, avec pour mandat d'élaborer un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle, adopté à la 1363^e séance plénière, le 17 août 2015.

3. *Le Groupe de travail demeurera ouvert* à tous les États membres de la Conférence du désarmement et aux États non membres intéressés que la Conférence a invités à participer, en qualité d'observateurs, à ses travaux pendant sa session de 2016, conformément au règlement intérieur de la Conférence et à la décision qu'elle a prise à sa session de 1990 sur l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036).
4. *Le Groupe de travail continuera* d'appliquer, *mutatis mutandis*, le règlement intérieur de la Conférence.
5. *Le Groupe de travail soumettra* à la Conférence, avant la fin de la cinquième présidence de la session, un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux.
6. *Conformément au règlement intérieur*, le Groupe de travail tiendra des séances plénières selon le calendrier indicatif ci-après, en considérant la nécessité de tenir des séances de discussions plénières et des réunions des groupes régionaux :

Première partie

[Présidence : Norvège]

23 février	Discussions plénières.
29 février – 4 mars	Débat de haut niveau.
8 mars	Discussions plénières.
9 mars après-midi – 11 mars	Recherche des mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire, y compris les dispositions juridiques et autres arrangements qui contribuent à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et qui sont requis à cet égard.
15 mars	Discussions plénières.
16 mars après-midi – 18 mars	Recherche des mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire, y compris les dispositions juridiques et autres arrangements qui contribuent à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et qui sont requis à cet égard.

[Présidence : Pakistan]

22 mars	Discussions plénières.
23 mars après-midi – 25 mars	Recherche des mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire, y compris les dispositions juridiques et autres arrangements qui contribuent à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et qui sont requis à cet égard.
29 mars	Discussions plénières.
30 mars après-midi – 31 mars	Recherche des mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire, y compris les dispositions juridiques et autres arrangements qui contribuent à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et qui sont requis à cet égard, sélectionnées en vue de leur élaboration.
1^{er} avril	Interventions de la société civile et débat.

Deuxième partie

- 17 mai** Discussions plénières.
- 18 mai après-midi – 20 mai** Élaboration des mesures efficaces en matière de désarmement sélectionnées, y compris les dispositions juridiques et autres arrangements qui contribuent à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et qui sont requis à cet égard.
- 24 mai** Discussions plénières.
- 25 mai après-midi – 27 mai** Élaboration des mesures efficaces en matière de désarmement sélectionnées, y compris les dispositions juridiques et autres arrangements qui contribuent à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et qui sont requis à cet égard.

[Présidence : Pérou]

- 31 mai** Discussions plénières.
- 1^{er} juin après-midi – 3 juin** Élaboration des mesures efficaces en matière de désarmement sélectionnées, y compris les dispositions juridiques et autres arrangements qui contribuent à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et qui sont requis à cet égard.
- 7 juin** Discussions plénières.
- 8 juin après-midi – 10 juin** Élaboration des mesures efficaces en matière de désarmement sélectionnées, y compris les dispositions juridiques et autres arrangements qui contribuent à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et qui sont requis à cet égard.
- 14 juin** Discussions plénières.
- 15 juin après-midi – 17 juin** Élaboration des mesures efficaces en matière de désarmement sélectionnées, y compris les dispositions juridiques et autres arrangements qui contribuent à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et qui sont requis à cet égard.
- 21 juin** Discussions plénières.

[Présidence : Pologne]

- 28 juin** Discussions plénières.
- 29 juin après-midi – 30 juin** Recommandations du groupe de travail sur les mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire, y compris les dispositions juridiques et autres arrangements qui contribuent à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et qui sont requis à cet égard.
- 1^{er} juillet** Interventions de la société civile et débat.

Troisième partie

2 août	Discussions plénières.
3 août après-midi – 5 août	Recommandations du groupe de travail sur les mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire, y compris les dispositions juridiques et autres arrangements qui contribuent à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et qui sont requis à cet égard.
9 août	Discussions plénières.
16 août	Discussions plénières.
17 août après-midi – 18 août	Recommandations du groupe de travail sur les mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire, y compris les dispositions juridiques et autres arrangements qui contribuent à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et qui sont requis à cet égard.
19 août	Conclusions du groupe de travail et rapport de ses Présidents à la Conférence.

[Présidence : République de Corée]

23 août	Discussions plénières.
26 août	Interventions de la société civile et débat.
29 août – 2 septembre	Déclarations finales, examen du rapport de la Conférence du désarmement.
5 – 9 septembre	Déclarations finales, examen du rapport de la Conférence du désarmement.
12 – 16 septembre	Déclarations finales, examen et adoption du rapport de la Conférence du désarmement.

7. Si les États membres acceptaient par consensus de négocier un arrangement juridique multilatéral sur toute question figurant à l'ordre du jour de la Conférence durant la session de 2016, la Conférence devrait créer, conformément à l'article 23 de son règlement intérieur, un organe subsidiaire distinct pour la future négociation de la question.

8. Lorsqu'elle a adopté le présent programme de travail, la Conférence avait à l'esprit les dispositions des articles 30 et 31 de son règlement intérieur.